**Exemple de contrat d’engagement en mission d’intérêt général (MIG) du service national universel (SNU)**

*Vu les éléments de cadrage du Service National Universel et plus précisément la note Phase 2 : Missions d’intérêt général en annexe*

***La mission d’intérêt général (MIG) constitue la phase 2 du service national universel (SNU).***

***Cette phase 2 vise à développer la culture de l’engagement et le sens de l’intérêt général ainsi qu’à renforcer la responsabilité et l’autonomie des jeunes.***

***La mission d’intérêt général (MIG) se situe à l’intersection de deux logiques : le service rendu à la nation, et la découverte de l’engagement, démarche par nature volontaire, que le SNU encourage.***

***Les modalités de mise en œuvre des MIG doivent concilier ces deux objectifs.***

**Entre les soussignés,**

**L’Etat, représenté par …………………………………………………………………………………………………………………….**

**ET**

La personne morale.................................................................................................................................. sise ............................................................................................................................................................ numéro d’identification SIRET..................................................................................................................

bénéficiant d’un agrément de Mission d’Intérêt Général (MIG) délivré par...........................................

en date du......................................................pour une durée de : ........................................................... représentée par ....................................................................................................................................... agissant en qualité de...............................................................................................................................

**(ci-dessous désignée par : « la structure d’accueil »)**

**Et**

M.............................................................................................................................................................. né(e) : le ...............................à ..................................................(département :.............................) numéro de sécurité sociale...................................................................................................................... demeurant à .............................................................................................................................................

téléphone : ....................................................……………………………………………………………………………………….

courriel : ..................................................................................................................................................

**(ci-dessous désigné par : « le volontaire »)**

Le représentant légal du volontaire :

M.............................................. , personne disposant de l’autorité parentale demeurant au .................................................................................................................................................................

téléphone : .............................................................................................................................................

courriel : .............................................................................

**Il a été convenu ce qui suit :**

***a) Objet***

M............................................. s’engage à réaliser une mission d’intérêt général reconnue prioritaire pour la Nation dans le cadre défini par les éléments de cadrage du SNU.

La mission ou les missions confiées à M .................................................... sont les suivantes :

 - ...........................................................................................................................................................

 - ...........................................................................................................................................................

- ...........................................................................................................................................................

A ce titre, M ............................ exercera les activités suivantes :

- ...........................................................................................................................................................

-...........................................................................................................................................................

- ...........................................................................................................................................................

La nature ou l’exercice des missions ne peuvent exposer le volontaire aux risques et activités mentionnées aux articles D. 4153-15 à D. 4153-40 du code du travail.

***b) Date d’effet et durée du contrat***

*[Si plusieurs missions sont confiées au volontaire, spécifier la durée de chaque mission]*

Le présent contrat, pour la réalisation de la ou des missions indiquées ci-dessus, prend effet à la date de signature du présent contrat par les trois parties.

Il est conclu pour une durée de ....................... jours. Il débute le ………… et prend fin le.................. , soit un total de………. heures de MIG / …….journées de MIG.

***c) Conditions d’exercice des missions***

La mission s’effectue .............................................................. [préciser le lieu] au sein de la structure d’accueil retenue par l’administration.

La durée quotidienne de la mission est égale à sept heures au maximum et une pause de trente minutes doit être appliquée pour toute période de mission ininterrompue atteignant quatre heures et demi.

Les missions effectuées entre 22h et 6h sont interdites. Pour les missions effectuées de manière continue, le repos hebdomadaire est de deux jours consécutifs.

Si le volontaire est scolarisé, la mission ne peut être effectuée sur le temps scolaire.

Si le volontaire travaille, le temps de travail cumulé avec le temps d’accomplissement de la mission d’intérêt général ne peut excéder 7 heures par jour et 35 heures par semaine.

Les horaires de travail du volontaire pour la présente mission sont : …………………………………………………………………………………………………………………………………………………………….

…………………………………………………………………………………………………………………………………………………………….

M............................................. bénéficie, pour assurer l’accomplissement de sa mission, de l’accompagnement d’un tuteur de MIG, qui exerce une activité au sein de la structure d’accueil, dont l’identité et les coordonnées sont mentionnées ci-après :

Nom du tuteur : ............................................................................................................................... téléphone : ....................................................

courriel : ........................................................

M............................................................. bénéficie par son tuteur d’entretiens réguliers permettant un suivi de la réalisation des missions ainsi que d’un accompagnement renforcé.

d) Obligations réciproques des parties

**L’Etat** : L’Etat s’engage à identifier les missions susceptibles d’être proposées au volontaire dans le cadre des MIG. L’Etat s’assure de la qualité des conditions de réalisation de cette mission au regard des finalités du SNU. Enfin, l’Etat valide la réalisation de la mission du jeune volontaire.

**La structure d’accueil** : La structure d’accueil s’engage à proposer des missions permettant la mobilisation du jeune volontaire en faveur de l’intérêt général. Un tuteur est nommé au sein de la structure afin de s’assurer du suivi du jeune et de la qualité des conditions de son accueil.

**Le volontaire** : Le volontaire s’engage à respecter le règlement intérieur de la structure qui l’accueille, à respecter les personnes, le matériel et les locaux et à agir en conformité avec les exigences de son engagement dans le cadre du SNU : ponctualité, politesse, implication. Le volontaire est tenu à la discrétion pour les faits et informations dont il a connaissance dans l’exercice de ses missions. Il est également tenu aux obligations de convenance et de réserve inhérentes à ses fonctions.

Le contrat d’engagement ne relève pas des dispositions du code du travail. Il organise une collaboration exclusive de tout lien de subordination entre la structure d’accueil et le volontaire.

Le cas échéant, la structure d’accueil, directement ou par le tuteur désigné, informe le représentant de l’Etat des difficultés rencontrées dans l’exécution du présent contrat.

***e) Journée de fin de mission d’intérêt général***

Une journée de fin de mission d’intérêt général est organisée pour préparer une éventuelle participation du volontaire à la phase 3. La participation du volontaire est requise.

***f) Défraiement***

Le volontaire exécute la mission d’intérêt général à titre bénévole.

Les frais engagés par le volontaire en lien avec la réalisation de sa MIG sont pris en charge par l’Etat (ex : frais de déplacement pour se rendre dans la structure).

g) Responsabilités

La structure d’accueil est chargée de la surveillance et de la sécurité du volontaire accueilli.

Durant sa mission d’intérêt général, le volontaire a le statut de collaborateur du service public.

En cas d’accident intervenu dans le cadre de l’accomplissement de la mission, l’Etat est considéré comme l’employeur du volontaire, sans préjudice d’une .action récursoire en cas de faute.

h) Résiliation du contrat

Le présent contrat de MIG peut être résilié moyennant un préavis d’une journée sauf en cas de force majeure ou de faute grave d’une des parties.

Avant de résilier le contrat, la structure d’accueil prévient le représentant de l’Etat.

i) Conditions de validation de la MIG

La confirmation de la réalisation de MIG est effectuée par le tuteur qui, au nom de la structure d’accueil, en informe le représentant de l’Etat. La validation de la MIG est réalisée par l’Etat après réception de la confirmation de réalisation de la MIG.

La validation est conditionnée à la réalisation de 84 heures de mission perlée ou de 12 jours au sein de la structure.

Fait en triple exemplaire

A................................................................. le ...........................................................................................

Représentant de l’Etat

Signature  *(Précédée de la mention manuscrite « lu et approuvé »)*

Représentant structure d’accueil, Représentant autorité légale mineur,

Signatures

 *(Précédée de la mention manuscrite « lu et approuvé »)*